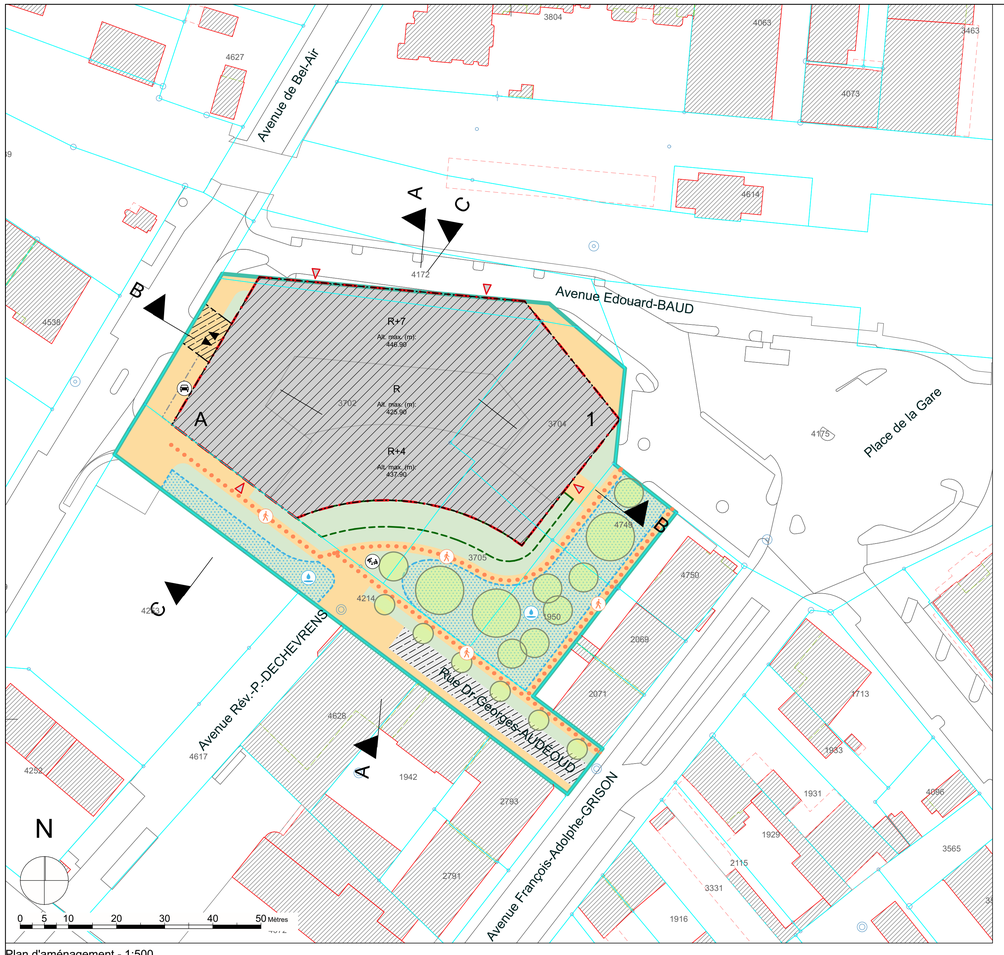

Plan d'aménagement - 1:500

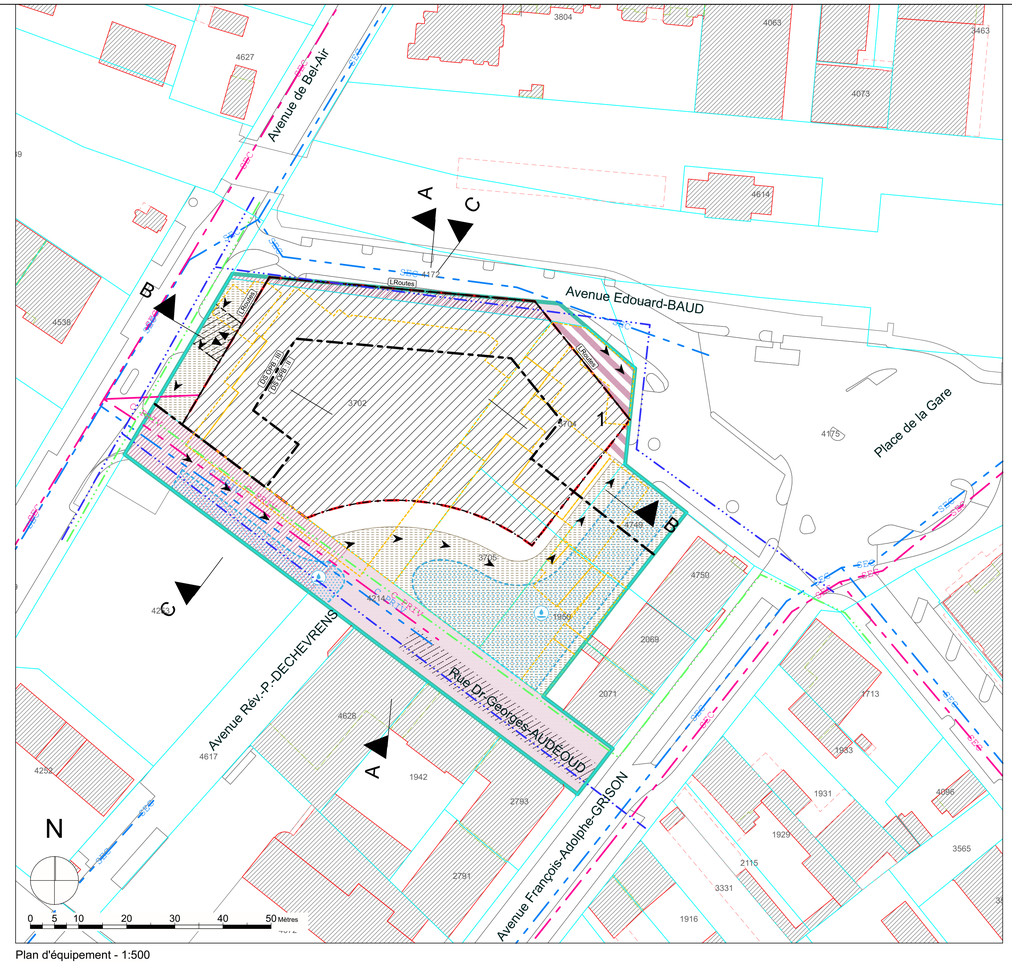

Plan d'équipement - 1:500

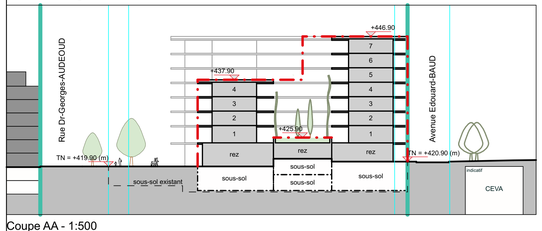

Coupe AA - 1:500

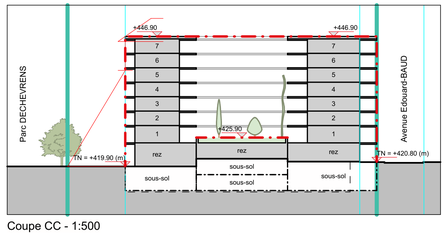

Coupe CC - 1:500

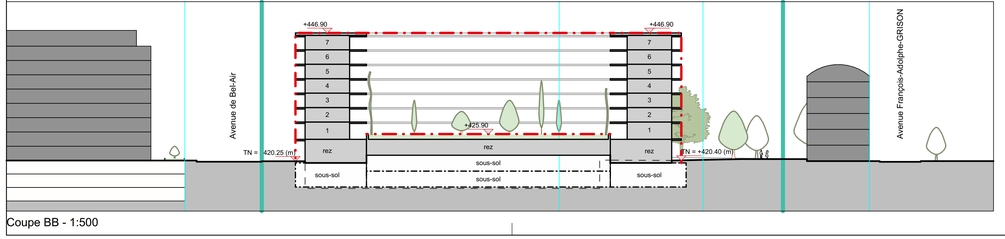

Coupe BB - 1:500

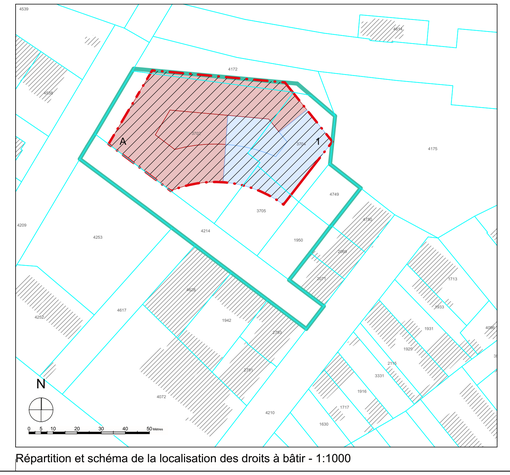

Répartition et schéma de la localisation des droits à bâtir - 1:1000

Tableau de répartition des droits à bâtir
Les parcelles N[os] 4172 et 4214 (domaine public communal) ne génèrent pas de droits à bâtir.

Parcelle N°	Surface cadastrée	Surface constructible	SBP future	SBP existante	SBP à réaliser	Localisation des droits à bâtir
						Bât. N°
						A
1950	471 m²	471 m²	1'272 m²	-	1'272 m²	1'272 m²
3702	2'908 m²	2'908 m²	7'852 m²	-	7'852 m²	7'852 m²
3704	985 m²	985 m²	2'659 m²	-	2'659 m²	2'659 m²
3705	656 m²	656 m²	1'771 m²	-	1'771 m²	1'771 m²
4749	339 m²	339 m²	915 m²	-	915 m²	915 m²
Total	**5'359 m²**	**5'359 m²**	**14'469 m²**	**-**	**14'469 m²**	**14'469 m²**

Tableau de répartition des droits à bâtir

LÉGENDE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT

GÉNÉRALITÉS
- Périmètre de validité
- Accès aux immeubles

ESPACES LIBRES
- Rue
- Cheminement piétons, vélos ou mixte
- Espace majoritairement minéral
- Espace majoritairement végétal
- Place de jeux
- Végétation, arbre isolé à planter
- Espace libre privé

BÂTI
- Implantation
- Aire d'implantation

ACCÈS ET STATIONNEMENT
- Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
- Accès au garage souterrain
- Secteur d'accès au garage souterrain
- Aire d'implantation des places de stationnement extérieures

ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT (art. 5 al. 3 let. a LGZD)
- Voie de communication / Accès

ENVIRONNEMENT
- Réservation pour un système de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert

LÉGENDE DU PLAN D'ÉQUIPEMENT, DES CONTRAINTES ET DES DOMANIALITÉS

GÉNÉRALITÉS
- Périmètre de validité

BÂTI
- Aire d'implantation
- Bâtiment à démolir

ACCÈS ET STATIONNEMENT
- Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
- Accès au garage souterrain
- Secteur d'accès au garage souterrain
- Accès véhicules d'intervention

ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT (art. 5 al. 3 let. a à c LGZD)
- Voie de communication / Accès
- Alignement LRoutes
- Eaux de mélangées existantes Collecteurs: secondaire
- Eaux pluviales existantes Collecteurs: secondaire, collectif privé
- Eaux usées existantes Collecteurs: secondaire, collectif privé
- Eaux usées projetées
- Eau potable existante
- Electricité existante

ENVIRONNEMENT
- Limite degré de sensibilité au bruit
- Réservation pour un système de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert

FONCIER
- Domaine public communal
- Servitude à usage public
- Cession gratuite au domaine public communal
- Désaffectation du domaine public communal

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
FOR TEMERA LUX

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Office de l'urbanisme | **Direction du développement urbain**

CHÊNE-BOURG

Plan localisé de quartier

AVENUE EDOUARD-BAUD - PLACE DE LA GARE

Le PLQ comporte :
- Un règlement de quartier ;
- Un concept énergétique (CET) ;
- Une note de gestion et d'évacuation des eaux.

Ce plan vaut plan d'alignement au sens de l'art. 11 LRoutes (RSG L 1 10).

Version du plan pour :

Enquête publique

Feuille(s) cadastrale(s) N° : 28

Parcelle(s) N° : 1950, 3702, 3704, 3705, pour partie dp 4172, dp 4214 et 4749

Plan N° : 30233 **Indice :**

Echelle(s) : 1:500 et 1:1000

Abroge et remplace le plan N° : N° 29683-512
Adopté par le Conseil d'Etat le : 26.06.2013

Date : 28.08.2024 Répondant OU : OI.S Dessin : OI.S
Date d'extraction du fond de plan : 23.05.2022
Modèle : Version 06/2023

Adopté par le Conseil d'Etat le : (jj.mm.aaaa)

Modifications

Objets	Date	Dessin
MAJ AVANT ENQUETE PUBLIQUE	28.10.2024	

Code aménagement (commune/quartier)	512
Code GIREC Secteur/sous-secteur statistique	13-00-030
Code alphabétique	**CBG**
CDU	**711.5**